



Avis de la Cellule d'expertise médicale

**Analyse et propositions relatives à la demande
concernant la possibilité de mise en compte de
l'acte E20 par le médecin spécialiste en
oncologie médicale**

**Saisine de la Commission de nomenclature
(Référence CEM No. 2014 / 11)**

Luxembourg, le 10 octobre 2014

Résumé exécutif

L'acte E20 est un acte de consultation intégré dans le programme de dépistage du cancer du sein par mammographie au Grand-Duché de Luxembourg. Cet acte est actuellement ouvert aux médecins généralistes, aux gynécologues obstétriciens, aux gériatres et aux internistes. Cette consultation répond à un cahier des charges qui en précise l'organisation et sa prise en charge administrative. Le médecin spécialiste en oncologie médicale, de par sa formation initiale et sa spécialisation, possède les compétences attendues pour cet acte. La Cellule d'expertise médicale (CEM) est donc favorable à l'ouverture de l'acte E20 à cette spécialité bien que les compétences accrues en stratégie thérapeutiques du médecin oncologue médical lui confèrent plutôt un rôle primordial dans la suite de la prise en charge pour l'optimisation des traitements. L'oncologie ayant plusieurs axes de spécialisation, la CEM attire l'attention de la commission sur l'intitulé exact de la spécialité « oncologie médicale » qui semble préférable au terme simple d'oncologue.

6 Bibliographie

Législation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (1998). *Règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie*. Luxembourg : Mémorial A N°118 du 30 décembre 1998.

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2003). *Convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Union des caisses de maladie portant organisation d'un programme permanent de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie*. Luxembourg : Mémorial A n°167 du 19 novembre 2003.

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2011). *Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie*. Luxembourg : Mémorial A n°183 du 23 août 2011.

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2011). *Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant la liste des spécialités en médecine et médecine dentaire reconnues au Luxembourg*. Luxembourg : Mémorial A n°139 du 15 juillet 2011.

Gouvernement fédéral de la Belgique (2007). *Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en oncologie médicale et de la qualification professionnelle particulière en oncologie ainsi que des maîtres de stage et des services de stage pour cette spécialité et cette qualification professionnelle particulière*. Bruxelles : Moniteur belge du 6 juin 2007.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2007). *Enseignement supérieur et recherche, études médicales, liste et réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine*. Paris : Bulletin officiel n°22 du 7 juin 2007.

Autres publications

Fédération des médecins spécialistes du Québec (2014) *Spécialités médicales*. Québec : auteur. Accessible sur le site : <https://www.fmsq.org/fr/profession/medecine-specialisee/specialites-medicales> [Consulté le 29 septembre 2014].

Ministère de la Santé, Direction de la santé (2011) *Roadmap « sein » 2012-2015 de mise en œuvre des recommandations*. Luxembourg : auteur. Accessible sur le site : <http://www.sante.public.lu/publications/rester-bonne-sante/cancer-prevention-depistage/roadmap-sein-2012-2015-mise--oeuvre-recommandations/roadmap-sein-2012-2015-mise-oeuvre-recommandations.pdf> [Consulté le 25 septembre 2014].

Ministère de la Santé, Direction de la santé (2014) *Guide de bonnes pratiques – Programme de dépistage du cancer du sein par mammographie au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : auteur. Accessible sur le site : <http://www.ms.public.lu/fr/actualites/2014/09/plan-national-cancer/index.html> [Consulté le 25 septembre 2014].

Ministère de la Santé, Direction de la santé (2014) *Plan national cancer Luxembourg 2014-2018*. Luxembourg : auteur. Accessible sur le site : <http://www.ms.public.lu/fr/actualites/2014/09/plan-national-cancer/index.html> [Consulté le 25 septembre 2014].